

COURS

Histoire : La traite négrière et l'esclavage

4^e

Programme du cycle 4 — arrêté du 9 novembre 2015, BO spécial n°11 du 26 novembre 2015

Au XVIII^e siècle, le sucre qui sucre le café d'un bourgeois de Nantes vient d'une île où des hommes et des femmes travaillent sans salaire, sans droits, et sans espoir de partir. Ce sucre a un prix qui n'apparaît sur aucune facture. Ce chapitre étudie le système qui a rendu ce prix invisible pendant près de trois siècles, et les **résistances** qui ont fini par l'abattre.

1 Nommer précisément : traite et esclavage

DÉFINITION

La **traite** négrière désigne la **capture**, la **déportation** et la **vente** d'êtres humains réduits en esclavage. C'est un **commerce** : il a des acteurs, des ports, des navires, des comptes. La traite atlantique se déploie du XVI^e au XIX^e siècle entre l'Afrique et les Amériques ; elle est la plus vaste, mais elle n'est pas la seule — des traites transsahariennes et orientales l'ont précédée et accompagnée.

DÉFINITION

L'**esclavage** est un **statut** juridique : une personne y est traitée comme la **propriété** d'une autre. Un **esclave** peut être vendu, légué, hypothéqué ; son travail ne lui appartient pas, ses enfants naissent dans la même condition. La **traite** est donc le commerce qui alimente l'esclavage ; l'esclavage est le régime qui rend ce commerce rentable.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Employer traite et esclavage comme deux mots pour la même chose. — Le premier désigne un **trafic**, le second un **statut**. On peut abolir l'un sans l'autre, et c'est exactement ce qui s'est passé : le Royaume-Uni interdit la traite en **1807** mais maintient l'esclavage dans ses colonies jusqu'en **1833**. Confondre les deux rend cette chronologie incompréhensible.

Le réflexe : Se demander : parle-t-on du **commerce** (traite) ou de la **condition** des personnes (esclavage) ?

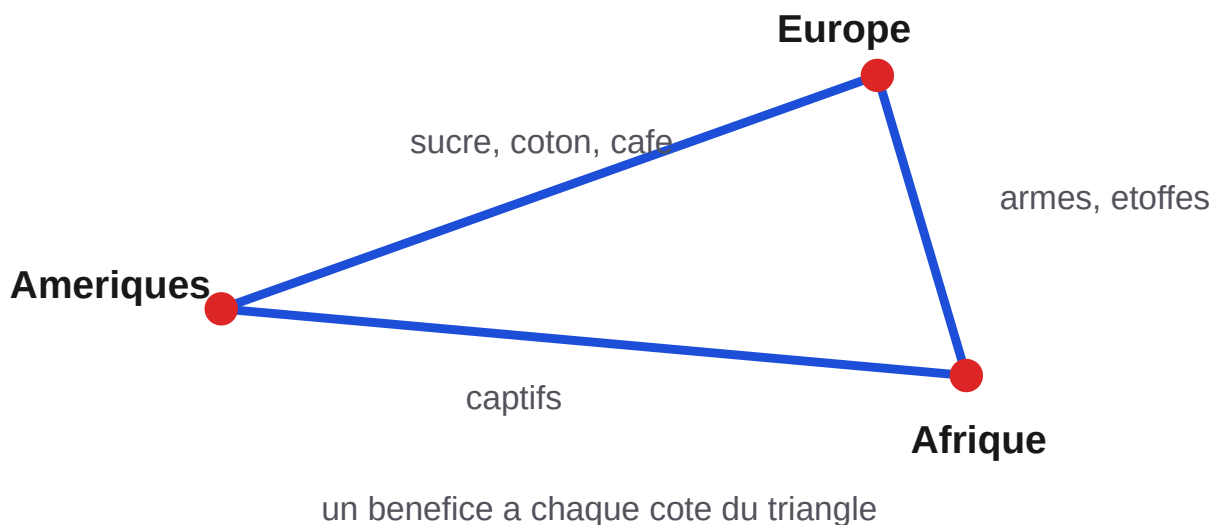
DÉFINITION

Le **Code noir** est un édit royal de **1685** qui règle le statut des esclaves dans les colonies françaises. Il définit l'esclave comme un **bien meuble** — un objet transmissible par héritage —, encadre les châtements et interdit toute réunion. Il n'a pas été rédigé pour protéger : il organise juridiquement la propriété d'un être humain, et lui donne l'apparence de la légalité.

2 Le commerce triangulaire

RÈGLE

Le commerce **triangulaire** enchaîne trois trajets, et il faut savoir dire ce que le navire transporte sur chacun. **Europe** → **Afrique** : des marchandises d'échange — étoffes, armes, alcool, objets de fer. **Afrique** → **Amériques** : des captifs, entassés dans l'entrepont ; c'est le **passage du milieu**. **Amériques** → **Europe** : les productions coloniales — sucre, café, coton, tabac, indigo. Le bénéfice s'accumule à chaque côté du triangle.



Les trois côtés du commerce triangulaire, et ce que le navire porte sur chacun.

Les ports français de la **traite** sont d'abord **Nantes**, puis Bordeaux, La Rochelle et Le Havre. Autour d'eux vit toute une économie : chantiers navals, corderies, raffineries de sucre, assurances, banques. C'est ce qui explique la résistance des milieux d'affaires à l'**abolition** : ils ne défendent pas une idée, ils défendent des revenus.

DÉFINITION

La **plantation** est une grande exploitation coloniale tournée vers une culture d'exportation — canne à sucre, coton, café, tabac. Le travail y est organisé en équipes surveillées, du lever au coucher du soleil. La **plantation** est le lieu où l'**esclave** produit la richesse qui repart vers l'Europe : elle est le troisième sommet du système, après le port et le navire.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Présenter le commerce triangulaire comme un simple trajet de marchandises. — Le deuxième côté du triangle ne transporte pas des marchandises mais des **personnes**, capturées et déportées. Décrire ce trajet dans le vocabulaire du fret — « cargaison », « stock », « pertes » — reprend sans le vouloir le langage des armateurs, qui était précisément conçu pour effacer l'humanité des captifs.

Le réflexe : Nommer les personnes comme telles : des **captifs**, des hommes, des femmes et des enfants déportés.

3 Résister

RÈGLE

La **résistance** prend plusieurs formes, et il faut savoir les distinguer. À bord : refus de s'alimenter, révoltes pendant la traversée. Sur la **plantation** : travail ralenti, outils brisés, conservation des langues, des croyances et des musiques. Le **marronnage** : la fuite et l'organisation de communautés dans les zones difficiles d'accès. Enfin la **révolte** ouverte, la plus rare et la plus risquée.

EXEMPLE

Saint-Domingue, 1791-1804 : une révolte d'esclaves devient un État indépendant.

- ① En **août 1791**, une insurrection générale embrase le nord de l'île, colonie française alors la plus riche des Antilles par sa production de sucre.
- ② **Toussaint Louverture**, ancien esclave devenu chef militaire, s'impose et gouverne l'île ; la Convention abolit l'esclavage en **1794**.
- ③ **Napoléon Bonaparte** rétablit l'esclavage en **1802** et envoie une expédition ; Toussaint Louverture est arrêté et meurt en captivité en France.
- ④ La lutte se poursuit sous Dessalines et l'indépendance est proclamée le **1^{er} janvier 1804**, sous le nom d'**Haïti**.

Le seul cas où une révolte d'esclaves aboutit à la fondation d'un État — et le démenti le plus net à l'idée que les esclaves auraient subi sans agir.

L'indépendance d'**Haïti** a été payée très cher : la France a exigé en 1825 une indemnité au bénéfice des anciens propriétaires, en échange de la reconnaissance du nouvel État. La jeune république s'est endettée pour la payer, et cette dette a pesé sur son économie pendant des décennies.

4 Abolir

PROPRIÉTÉ

Les dates de l'**abolition** se retiennent par pays, et l'ordre compte. **France** : abolition en **1794**, rétablissement en **1802**, abolition définitive le **27 avril 1848**, sur un décret porté par **Victor Schœlcher**. **Royaume-Uni** : **traite** interdite en **1807**, esclavage aboli en **1833**. **États-Unis** : abolition par le **13^e amendement** en **1865**, au terme de la guerre de Sécession. **Brésil** : **1888**, le dernier grand pays d'Amérique.

L'abolition doit à trois forces qui agissent ensemble, et non à une seule. Les **résistances** des esclaves eux-mêmes, qui rendent le système coûteux et instable. Les sociétés abolitionnistes, qui portent l'argument moral hérité des Lumières et de la **DDHC**. Les évolutions économiques, qui rendent la **plantation** esclavagiste moins compétitive que le travail salarié. Ne citer que la troisième revient à effacer les personnes concernées.

ANALYSER UN DOCUMENT SUR LA TRAITE OU L'ESCLAVAGE

- ① Identifier la nature du document : texte de loi, gravure, registre de navire, récit d'un ancien esclave, discours abolitionniste.
- ② Dater le document et situer son auteur : écrit-il depuis l'Europe, la colonie, la position de propriétaire ou celle de la personne asservie ?
Le point de vue commande ce qui est dit, et surtout ce qui est tu.
- ③ Relever les mots employés pour désigner les personnes, et repérer ceux qui les traitent comme des biens.
- ④ Rattacher le document à une étape du système : capture, traversée, **plantation**, **résistance**, **abolition**.
- ⑤ Conclure sur ce que le document apprend, puis sur ce qu'il ne permet pas de savoir.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Écrire que l'esclavage a été aboli « par les Lumières » ou « par la Révolution ». — La **DDHC** de 1789 n'a pas aboli l'esclavage colonial, et l'abolition de **1794** a été annulée en **1802**. Il a fallu la révolte de Saint-Domingue, un demi-siècle de campagnes abolitionnistes, et **1848** en France. Attribuer l'abolition à une idée seule efface les personnes qui se sont battues.

Le réflexe : Croiser trois causes : la **résistance** des esclaves, la campagne abolitionniste, l'évolution économique.

À VÉRIFIER

- Ai-je distingué la **traite** (commerce) de l'esclavage (statut) ?
- Ai-je daté le **Code noir** de 1685 et dit ce qu'il fait de l'**esclave** ?
- Ai-je nommé le contenu des trois côtés du commerce **triangulaire** ?
- Ai-je désigné les captifs comme des personnes, jamais comme une cargaison ?
- Ai-je cité plusieurs formes de **résistance**, dont le marronnage et **Haïti** ?
- Ai-je donné les dates d'**abolition** par pays, sans les mélanger ?

À RETENIR

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Traite = le commerce ; esclavage = le statut juridique. Ne pas confondre.• Code noir, 1685 : l'esclave y est défini comme un bien meuble.• Commerce triangulaire : armes et étoffes → captifs → sucre, café, coton.• Passage du milieu : la traversée atlantique, l'entrepont, l'entassement.• Ports français : Nantes d'abord, puis Bordeaux, La Rochelle, Le Havre. | <ul style="list-style-type: none">• Plantation : grande exploitation d'exportation où l'esclave produit la richesse.• Résistance : refus à bord, travail ralenti, cultures conservées, marronnage, révoltes.• Haïti, 1^{er} janvier 1804 : seul État né d'une révolte d'esclaves.• France : 1794, rétablissement 1802, abolition définitive le 27 avril 1848.• Royaume-Uni : traite 1807, esclavage 1833. États-Unis 1865. Brésil 1888. |
|--|---|